

DEPARTEMENT

49 - MAINE ET LOIRE

ARRONDISSEMENT

DE CHOLET

LYS-HAUT-LAYON

OBJET :

ADMINISTRATION  
GENERALE

Dénomination d'un lieu-dit  
Saint-Hilaire-du-Bois

Convocation du  
24 janvier 2019

Nombre de conseillers  
en exercice  
80

Conseillers présents  
51

Conformément à l'article L2121-25  
du Code des Collectivités  
Territoriales, un extrait du procès-  
verbal de la présente séance a été  
affiché à la porte de la commune et  
transmis à la Sous-préfecture de  
Cholet le 07.02.2019.

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 31 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 31 janvier à vingt heures le conseil municipal, dûment convoqué le 24 janvier 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de M. ALGOËT, maire de Lys-Haut-Layon.

Etaient présents :

M. ALGOËT, M. ALIANE, Mme BAUDONNIERE, Mme BLET, M. BODIN, Mme BOULEAU, Mme BREHERET, M. BRUNET, Mme CADU, M. CHEPTOU, Mme CHEVALIER, M. CHOLLET, M. COTTENCEAU, M. DALLOZ, M. DEBORDE, Mme DECAËNS, M. DESANLIS, M. DEVANNE, M. DEVAUD, M. FOURNIER, M. FRAPPREAU, M. FRAPPEREAU, M. GABARD, Mme GASTE, Mme GODARD, Mme GRIMAUD, M. GRIMAUD, M. GROLLEAU, Mme HALLOPE, M. HERISSE, M. HUMEAU G., M. HUMEAU R., M. JEANNEAU, M. JOUIN, Mme JUHEL, M. LEGEAY, M. MAILLET, M. MANCEAU, Mme MARTINEAU, Mme PERFETTI, M. PIERROIS B., M. PINEAU, M. RABEAU, Mme REULLIER M-C, Mme SERRIERE, M. SIGOGNE, M. SOURICE, M. TAVENEAU, M. THOMAS J., M. THOMAS M., M. TINON.

Etaient absent(e)s excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Mme BIMIER, Mme DEBARD, Mme OLLIVIER, M. PIERROIS M., M. RENOU, Mme REULLIER A., Mme ROY.

Etaient absent(e)s excusé(e)s :

M. ALLARD, M. BOMPAS, M. BONNIN, M. BOUANGA, M. BUFFARD, Mme CHANDOUINEAU, Mme CHATELLIER, Mme CHIRON, Mme DINEAU, Mme GABORIT, M. GAUFRETEAU, M. GIRARD, M. GUENEAU, M. HUE, Mme LAURENT, M. LEFORT, M. MAHE, Mme MARTIN, M. METAYER, M. MORNEAU, Mme TIJOU, M. TURPAULT.

Secrétaire de séance : M. MAILLET Fabrice

Depuis des décennies, les personnes habitant au carrefour de la RD 254, du chemin rural de la Louette et du chemin rural du Pont Moreau, donnent pour cette adresse « L'Alouette », Saint-Hilaire-du-Bois, sans que nous puissions en trouver l'origine (il n'y a pas de trace d'une quelconque délibération du Conseil municipal à ce sujet.

Or, suite à une demande de numérotation des habitations, il est apparu que cadastralement, l'adresse est « La Louette ».

Afin de mettre en concordance les faits et les documents cadastraux, il est proposé au Conseil municipal de dénommer officiellement ce lieudit « L'Alouette ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette dénomination.

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie conforme,  
Le Maire de Lys-Haut-Layon,  
Philippe ALGOËT



107 107